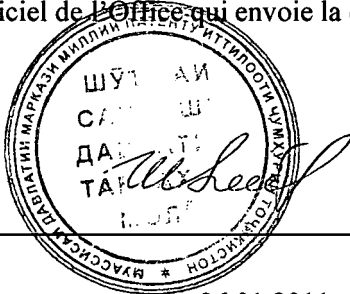


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration : Centre National pour les brevets et l'information, 14 A, Rue Aïny, Douchanbé, 734042, Tadjikistan
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1 033 667
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Calidris 28 AG (SA) 30, Esplanade de la Moselle L-6637 Luxembourg (Luxembourg)
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  Chef du département des marques Mme L. Charipova
VI.	Date : 26.01.2011